

COMITE 28 NATATION

NATATHLON AVENIRS ET JEUNES

(Compétition ouverte aux non détenteurs du pass compétition)

Première étape

Compétition qualificative pour le trophée national Lucien ZINS et le trophée régional Pierre MONTARON

DATE	SAMEDI 17 FEVRIER 2018	DIMANCHE 18 FEVRIER 2018
LIEU	CHARTRES	
OUVERTURES DES PORTES	13H00	13h00
DEBUT DES EPREUVES	14H00	14h00

PROGRAMME	1ère réunion	2ème réunion
	50 NL J+A 400 4N J 200 BRASSE J 100 DOS A+J 50 PAP A+J 200 NL A 100 PAP J+A 200 DOS J 800 NL J FILLES 1500NL J GARCONS A: Avenir J: JEUNE	400 NL J+A 50 BRASSE J+A 200 4N J 200 PAP J 100 NL J+A 50 DOS J+A 100 BRASSE J+A 200 NL J

Epreuves réservées aux filles et aux garçons des catégories "AVENIR" et "JEUNE"

POUR LES AVENIRS

Pour participer au classement national du natathlon dans la catégorie AVENIR, le nageur doit avoir réalisé une performance sur cinq épreuves individuelles:

- pour les filles 9 ans et les garçons 10 ans: 50 NL, 200 NL, 50 DOS, 50 BRASSE et 50 PAPILLON,
- pour les filles 10 ans et les garçons 11 ans: 100 NL, 400 NL, 100 DOS, 100 BRASSE et 100 PAPILLON.

Un nageur de la catégorie AVENIR doit s'engager sur trois épreuves maximum du programme. Pour être classé, un AVENIR doit avoir nagé au moins un 200 NL ou un 400 NL lors des trois plots.

POUR LES JEUNES

Pour participer au classement national du natathlon dans la catégorie JEUNE, le nageur doit avoir réalisé une performance:

- sur six épreuves individuelles dont le 400 NL pour les filles 11 ans et garçons 12 ans;
 - sur 8 épreuves individuelles dont une épreuve de demi-fond imposée pour les filles 12 ans et les garçons 13 ans;
 - sur 10 épreuves individuelles dont deux épreuves de demi-fond imposées pour les filles 13 ans et les garçons 14 ans.
- Les épreuves au programme sont : 50 - 100 - 200 NL, PAP, DOS et BRASSE et pour le demi-fond, 800 NL FILLE, 1500 NL GARCON et 4004N.

Un nageur de la catégorie JEUNE ne peut s'engager que sur cinq épreuves au plus.

Une médaille sera remise aux trois premiers de chaque épreuve par sexe et par année d'age.

Chaque club est tenu de fournir au minimum deux officiels par réunion.

LES ENGAGEMENTS SERONT FAITS PAR EXTRANAT AVANT LE JEUDI 15 FEVRIER 2018 MINUIT.